

CONDITIONS GENERALES DE VENTES
STAGE EN TOSCANE, 1-8 MAI 2019
avec Pamela Weber et NATA

PRESTATAIRE

1. Un stage de yoga de 8 jours/7 nuits est proposé en Toscane, Italie du 1^{er} au 8 mai 2019 par la société NATA, 28 rue Planchat, 75020 Paris, France, inscrit au RCS de Paris au numéro SIRET 802-373-027-00027. Les cours de yoga et de méditation seront donnés par Pamela Weber, fondatrice du centre NATA. NATA, et Pamela Weber en tant que sa gérante, sont couverts par une contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle avec AVIVA.

RESERVATIONS DES PARTICIPANTS

2. Il est de votre responsabilité de prendre connaissance des conditions générales de vente avant votre réservation.
3. En s'inscrivant au stage, vous reconnaissez le faire sous votre pleine et entière responsabilité.
4. Pour faire une réservation, NATA vous demandera soit la totalité du règlement du stage de yoga, soit des arrhes de 400 euros à la réservation payable sur notre site internet ou sur place chez NATA.
5. En versant des arrhes, le participant s'engage de manière définitive.
6. Votre réservation de stage est considérée comme valide dès lors où vous aurez effectué votre premier paiement auprès de NATA.
7. Si vous payez des arrhes, le solde sera dû en deux paiements égaux avant le 1^{er} mars et le 1^{er} avril 2019. Toute inscription après le 1^{er} avril 2019 entraînera un seul paiement de la totalité du stage.
8. Si vous ne payez pas le solde de votre stage de yoga avant le 1^{er} avril 2019, votre réservation sera résiliée et vous perdrez vos arrhes.
9. Tout paiement présume votre compréhension et acceptation de ces conditions générales de vente.

DROIT DE RETRACTION

10. Conformément à l'article L 121-20 du Code de la Consommation, vous est informé que vous disposez d'un délai de quatorze jours à compter de votre commande en ligne ou de votre paiement sur place chez NATA pour exercer votre droit de rétractation, sans pénalité et sans avoir à justifier d'un motif.

11. Le droit de rétractation peut s'exercer par mail à l'adresse : info@nataparis.com ou par lettre recommandée avec avis de réception adressée à NATA, 28 rue Planchat, 75020 Paris, France.
12. Vous serez entièrement remboursé des sommes versées dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours qui suit votre rétraction.

HEBERGEMENT ET DEMI-PENSION

13. Les participants du stage seront logés à l'Hotel i Ginepri, Viale Italia, 13, 57022 Marina di Castagneto Carducci, LIVORNO, Italie dans une chambre double économique ou un autre type de chambre si le supplément correspondant a été réglé.
14. Vous pouvez spécifier la personne avec qui vous souhaitez partager votre chambre. A défaut, l'hôtel vous accordera une place dans une chambre suivant l'ordre de l'arrivée.
15. Vous pouvez réserver des nuits supplémentaires à l'hôtel avant ou après le stage au tarif négocié par NATA. Renseignez-vous auprès de NATA pour plus d'informations.
16. Si vous avez une plainte au sujet de votre hébergement, vous devez le faire connaître à la première occasion à l'hôtel qui est seul habilité à prendre les mesures appropriées.
17. Si vous souhaitez participer au stage mais dormir ailleurs qu'à l'hôtel i Ginepri, merci de vous renseigner auprès de NATA pour les tarifs correspondants au seul enseignement de yoga.
18. Les repas végétariens avec eau minérale inclus dans le forfait demi-pension seront pris au restaurant de l'Hotel i Ginepri. Des frais supplémentaires pour d'autres types de boissons (softs, vins, bières, spiritueux...) seront à votre charge.
19. Si vous dormez ailleurs qu'à l'hôtel i Ginepri, vos repas restent à votre charge, que vous les preniez avec le groupe à l'hôtel ou pas. Si vous souhaitez manger à l'hôtel Ginepri à notre table, merci de bien vouloir nous le signaler et nous nous organiserons avec l'hôtel et vous présentera avec le(s) tarif(s).

FRAIS SUPPLEMENTAIRES

20. Votre réservation n'inclut pas votre voyage : vous êtes responsable de réserver à vos frais votre transport aller-retour sur le lieu de stage.
21. NATA ne peut être tenu responsable des problèmes liés aux retards ou autres ennuis de voyage qui ne relève pas de sa responsabilité directe.

22. Aucun remboursement ne sera consenti par NATA suite à des problèmes de transport en dehors des cas définis dans la paragraphe « Remboursements » ci-dessous.
23. En dehors de la visite de l'olivieraie et le vignoble prévue dans le programme, votre réservation n'inclut pas des sorties en dehors du stage. Vous devez effectuer vos propres démarches pour réserver votre transport ou toute autre prestation en dehors du stage.

INFORMATIONS ET CONSEILS

24. Toute information fournie sur la région, les sorties, les transports, le climat, les vêtements, les bagages, les équipements spéciaux, etc par NATA est donnée de bonne foi mais sans responsabilité ni engagement.

CONDITION PHYSIQUE

25. L'inscription aux stages et ateliers est ouverte à tous niveaux de pratiquants de yoga dans la limite des places disponibles.
26. Néanmoins, pour participer à un stage de yoga, vous devez jouir d'une condition physique satisfaisante, la pratique du yoga étant une discipline qui requiert un minimum de capacité physique.
27. Vous déclarez que vous ne souffrez d'aucun trouble physique ou psychique et que vous ne suivez aucun traitement médical spécifique qui empêcheraient votre participation. Vous déclarez aussi que vous êtes parfaitement apte à la pratique du yoga.
28. Si votre santé exige des soins médicaux particuliers, ceux-ci doivent être portés à l'attention de NATA au moment de la réservation. NATA est en droit de demander un certificat médical signé de votre médecin vous autorisant à participer à un stage de yoga.
29. NATA est en droit de refuser votre inscription dès lors où vous présentez une condition physique incompatible avec la pratique quotidienne du yoga et aucun remboursement ne sera effectué en cas de raisons médicales antérieures à la réservation.

ASSURANCES

30. Avant de vous rendre en stage de yoga avec NATA, vous devez être couvert par une assurance de voyage, qui doit inclure une couverture suffisante pour les bagages, les frais médicaux et les frais de rapatriement si vous devenez trop malade pour continuer, y compris de sauvetage par hélicoptère et ambulance aérienne.

31. Si vous participez à un stage de yoga sans assurance, vous pouvez ne pas être autorisé à poursuivre votre stage, sans droit de remboursement. Toute réclamation concernant des questions pour lesquelles vous êtes assuré doivent être adressées à votre assureur.
32. Si vous participez à des activités supplémentaires sur place, vous devez avoir une assurance qui couvre ces activités. NATA n'est pas responsable de la non-conformité des prestataires extérieures et c'est votre responsabilité d'obtenir une assurance voyage adaptée à votre séjour sur place et aux activités supplémentaires que vous souhaitez faire en plus du stage de yoga.

BON DEROULEMENT DU STAGE UNE FOIS SUR PLACE

33. Vous affirmez avoir pris connaissance du programme qui est en ligne à l'URL <http://www.nataparis.com/upload/document/Programme%202019.pdf>.
34. Les cours de yoga seront dispensés en langue française avec, si besoin, traduction partielle en anglais.
35. Ce stage de yoga n'est pas une formation ; il s'agit d'une initiation aux principes de base du yoga et il n'est pas validée par une certification ou certificat diplômant.
36. Pour participez à un stage de yoga, l'élève devra respecter le cadre établi par l'enseignante : ponctualité et respect des horaires de cours, respect des consignes de savoir-vivre et de politesse édictées par l'enseignant, etc.
37. Tout comportement portant atteinte à votre propre sécurité, celle d'autrui, l'intégrité des lieux d'hébergement et de pratique, ou qui empêcherait le bon déroulement des cours, sera sanctionné par l'exclusion de l'élève sans que ce dernier ne puisse prétendre au remboursement des sommes versées à NATA.
38. Il est interdit de prendre des photographies, de filmer et/ou faire des enregistrements sonores pendant les cours de méditation et de yoga.
39. Vous êtes tenu de respecter le droit à la vie privé de l'enseignant et de tous les autres participants du stage, notamment en ne publiant pas des photos et/ou vidéos sur les réseaux sociaux sans l'assentiment des participants.
40. Pamela Wever et/ou les autres représentants de NATA pourraient être amenés à faire des photographies et/ou des vidéos pour les besoins de communication. Vous avez le droit de ne pas figurer dans des images et/ou vidéos prises pendant le stage à ces fins. Faites savoir votre demande par e-mail afin que NATA puisse en garder une trace.
41. En cas d'urgence, le participant s'engage à suivre toutes les consignes de sécurité fournies par l'enseignante et/ou par le personnel de l'hôtel.

ABSENCES ET ACCIDENTS PENDANT LE STAGE

42. Sauf cas de force majeure (accident ou maladie empêchant la participation à la suite du stage), aucun remboursement ne sera effectué lorsque l'élève aura déjà débuté le stage en participant à un ou plusieurs cours.
43. Si vous ne participez pas à une ou plusieurs séances du programme, vous ne pouvez prétendre à un remboursement partiel.
44. En cas de force majeure (accident ou maladie empêchant la participation à la suite du stage et vous obligeant à y renoncer), vous serez remboursé selon une formule pro-rata calculé en fonction des cours suivis, repas pris, nuitées d'hôtel, etc., sauf dans le cas où la maladie est liée à une condition antécédente à votre inscription au stage. Voir les clauses 23 – 27 ci-dessus.
45. NATA ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un accident survenu à l'un des participants durant le stage, sauf à ce que la preuve d'une faute commise par NATA ou par l'un de ses prestataires soit établie en justice.
46. NATA ne saurait être responsable des dommages directs ou indirects subis par un participant lorsque le comportement de ce dernier en est à l'origine ou a concouru au dommage qu'il prétend subir.

ANNULATIONS

47. Toute notification d'annulation de réservation doit être faite à NATA par e-mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au 28 rue Planchat, 75020 Paris, France.
48. Pour tous cas de force majeur, un justificatif officiel et reconnu sera demandé avant remboursement. A défaut, aucun remboursement ne sera effectué.

REMBOURSEMENTS

49. Toute annulation sera soumise à des frais administratifs de 75€ TTC, peu importe la date à laquelle elle intervient.
50. Lorsqu'une annulation globale intervient à plus de 60 jours avant le début du stage (c'est à dire avant le 2 mars 2019), et lorsque cette annulation est due au seul fait du stagiaire, quelle qu'en soit la cause, NATA remboursera entièrement le solde des sommes versées, moins les 75€ de frais administratifs.
51. Vous serez remboursé dans les meilleurs délais par chèque et au plus tard dans les 30 jours qui suit votre annulation.
52. La hauteur du remboursement suite à une annulation de réservation qui intervient à moins de 60 jours du stage (c'est à dire après le 2 mars 2019) sera sujet au calendrier

suyant, la date de l'e-mail ou de l'accusé de réception de votre lettre d'annulation faisant foi :

- a) entre le 3 mars et le 21 mars 2019 : remboursement de 50% du coût du stage, moins les 75€ de frais administratifs.
- b) entre le 22 mars et le 31 mars 2019 : remboursement de 45% du coût du stage, moins les 75€ de frais administratifs.
- c) entre le 1er avril et le 1er mai 2019 : aucun remboursement ne sera consenti.

53. Si vous êtes dans l'impossibilité de participer au stage à moins d'un mois avant le stage, vous pouvez proposer quelqu'un d'autre à votre place afin d'être remboursé. Renseignez-vous auprès de NATA afin de savoir s'il y a une liste d'attente de personnes souhaitant participer. Votre remboursement ne sera validé que lorsque NATA aura reçu de la part de la personne qui vous remplace la totalité du prix du stage.

VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNES DES PARTICIPANTS

54. Les informations personnelles recueillies par NATA peuvent inclure votre nom, adresse postale et/ou électronique, numéro de téléphone fixe et/ou portable, numéro de passeport, informations bancaires, etc.

55. Les données nominatives recueillies par NATA sont confidentielles et NATA s'engage à ne pas les communiquer à des tiers.

56. Ces données étant nécessaires à la gestion de la commande et aux services de relations commerciales, elles pourront être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations, telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement.

57. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, de respect des obligations légales et réglementaires, ainsi que pour permettre à NATA d'améliorer et de personnaliser les services et les informations envoyées par lettre ou courriel.

58. NATA ne vend pas, ne commercialise pas, ne loue pas et plus généralement ne communique pas à des tiers, les informations concernant sa clientèle.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

59. NATA déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle.

60. NATA est libéré de ses obligations contractuelles en cas de survenance d'un événement de force majeure, ou de tout fait imputable à un tiers, ou toute autre circonstance ayant une cause extérieure et/ou indépendante du fait personnel de NATA, l'empêchant directement ou indirectement d'exécuter normalement ses obligations contractuelles.

61. Les cas de force majeure comprendront, notamment, outre les cas reconnus par la jurisprudence, toute catastrophe naturelle, tout acte de guerre, atteintes à l'ordre public, épidémies, incendies, inondations et autres désastres, tout acte gouvernemental, toute grève sous quelque forme que ce soit (interne, externe, lock-out...), et tout dysfonctionnement d'internet ou des réseaux.
62. Dans l'hypothèse où un cas de force majeure empêche, retarde ou affecte l'exécution d'une obligation, tout retard ou défaut d'exécution des obligations de NATA ne peut donner lieu à des dommages et intérêts.
63. NATA ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable de problèmes techniques limitant l'accès aux services ou aux dommages causés au matériel ou à l'équipement de l'élève.
64. NATA se réserve le droit d'annuler le stage de yoga en toutes circonstances jusqu'à 31 jours avant la date de début de stage, dès lors notamment si un minimum de 9 participants ne sont pas inscrits. En cas d'annulation par NATA, le client sera entièrement remboursé des sommes versées.
65. Dans le cas où Pamela Weber aurait un empêchement qui la rendrait indisponible pour une partie ou la totalité du stage, NATA fera de son mieux pour trouver un remplacement qualifié. Si un remplacement ne peut pas être trouvé, vous serez remboursé à la hauteur de votre participation dans le stage. NATA ne prendra pas en charge le remboursement de frais annexes (notamment des frais de transport ou tout autre frais lié à votre organisation du voyage).

DROIT APPLICABLE

66. Les présentes Conditions Générales sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français, la langue d'interprétation étant la langue française en cas de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition des présentes.